

C. PCT 1604

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter en qualité d'observateur à la treizième session du *Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* et à la trente et unième session du *Comité de coopération technique du PCT*, qui ont été reprogrammées pour se tenir à Genève, au siège de l'OMPI, du lundi 5 octobre (à 10 heures) au jeudi 8 octobre 2020.

En raison de la pandémie actuelle de Covid-19 et des protocoles médicaux que le Secrétariat a mis en place pour protéger les participants et le personnel, le nombre de délégués autorisés à être physiquement présents aux réunions sera d'un par État observateur. Les autres délégués pourront suivre la transmission en direct des réunions en ligne, selon des modalités communiquées ultérieurement.

Le projet d'ordre du jour révisé des deux sessions (documents PCT/WG/13/1 Prov. 2 et PCT/CTC/31/1 Prov. 2) et les autres documents de travail peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI aux adresses : www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55850 et www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55849.

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer d'ici au 18 septembre 2020 les nom, qualité et adresse électronique de son ou de ses représentants qui participeront aux sessions. Afin de communiquer ces informations, le ou les représentants doivent s'enregistrer en ligne à l'adresse : https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO®istration_id=386 en utilisant le code suivant : NLA33DF543. Ils pourront indiquer sur le formulaire d'enregistrement s'ils participeront à la réunion en personne ou à distance.

/...

Compte tenu des dispositions techniques qui doivent être mises en place pour assurer la participation virtuelle après la clôture des enregistrements en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement le délai d'enregistrement. Les participants à distance enregistrés seront contactés avant le début de la session au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion via la plateforme de téléconférence.

L'OMPI s'étant engagée à promouvoir l'égalité des sexes, il serait souhaitable que la parité puisse être prise en compte lors de la désignation du ou des représentants.

Toute question concernant ces réunions peut être soumise au Secrétariat, à l'adresse pct.wg@wipo.int.

R

Le 19 août 2020